

Jacques Delors devant le PE :

### „L'Europe doit être efficace et crédible”



Le président de la Commission, J. Delors, devant le Parlement européen le 19 février : „L'année 1986 devrait être celle de la gestion, mais aussi de la gestion des réformes décidées”.

„L'année 1986 devrait être celle de la gestion, mais aussi de la gestion des réformes décidées. De telle sorte qu'en mettant en place le socle de la relance communautaire et en s'appuyant sur un processus institutionnel plus efficace, nous donnions, d'abord à nous-mêmes, la preuve que nous pouvons, à douze, reprendre la marche vers l'Union Européenne.”

C'est ainsi que le Président de la Commission, M. Jacques Delors, a introduit le programme de la Commission pour l'année 1986 le 19 février devant le Parlement Européen.

Depuis l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, la Communauté, qui s'est élargie de dix à douze, doit continuer ses activités lan-

cées en 1985. D'emblée, le Président Delors avait désigné comme objectif primordial de son programme 1985 la relance de la Communauté.

Une place importante dans son discours et dans le Rapport Général était réservée au rôle international de l'Europe „dans une année qui peut être aussi bien l'année de toutes les chances que l'année de tous les périls.” Le président a rappelé les problèmes qui se posent :

„Pour aller à l'essentiel, trois faits méritent aujourd'hui de retenir toute notre attention et sollicitent notre engagement :

- les confrontations sur le marché pétrolier
- le poids de l'endettement

— l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales.”

#### Le réveil de l'Europe

Rappelant la nécessité pour l'Europe d'être à la fois efficace et crédible, le Président a une nouvelle fois souligné qu'„en matière économique, la Communauté avait „mangé son pain noir”. Ce diagnostic est confirmé par ceux qui nous observent de l'extérieur, par la presse qui consacre des articles à ce que d'aucuns appellent „le réveil de l'Europe”, alors que d'autres vantent le dynamisme de ses entreprises.

Voilà qui devrait nous inciter à une action d'ampleur pour assurer notre crédibilité tant à moyen terme qu'à court terme.

A moyen terme, il s'agit, tout d'abord, de rendre irréversible, dans les esprits et

dans les actes, la réalisation du grand marché sans frontières qui, dois-je le rappeler, vous a été présenté, dans le discours d'investiture de l'année 1985, comme l'élément moteur de la relance de la construction européenne.”

„Permettez-moi d'insister seulement sur deux aspects déterminants pour fonder le socle de la relance.

### Dans ce numéro

- 3 Femmes
- 4-5 Prix agricoles
- 6-7 Prix des livres
- 8-9 Sécurité routière
- 10 Organisation de l'Etat espagnol
- 11 Organisation de l'Etat portugais
- 13 Aides CE
- 14 Euroforum

Tout d'abord, la libération progressive des mouvements de capitaux dont certains pays font, non sans raison, un préalable au passage à la seconde étape du Système Monétaire Européen, celle qui verra la création d'un Fonds Monétaire Européen.

Ensuite, les liens existants entre le grand marché et le renforcement de la coopération en matière de recherche et de technologie, soit au sein d'Eureka dont l'évolution est prometteuse, soit dans le cadre communautaire.

Selon les estimations de la Commission, on peut s'attendre à „une croissance supérieure d'un point à celle résultant des seules politiques nationales et à une réduction du chômage de 30 à 40 % sur cinq ans. Dès 1986, il est possible d'enregistrer, dans la plupart des pays membres, des créations nettes et substantielles d'emplois.

La crédibilité de l'Europe, c'est aussi cela, c'est la réponse aux inquiétudes qu'une jeunesse exprime quant à son avenir, aux préoccupations des régions sinistrées en raison de la disparition des industries traditionnelles ou des régions à dominante rurale qui cherchent les voies nouvelles d'un développement où les agriculteurs auront un rôle essentiel à jouer.

D'une façon générale, le Président a tenu à souligner à diverses reprises l'appel solennel „à tous les gouvernements pour qu'ils renforcent leur coopération au lieu de multiplier les préalables. L'Europe a besoin de cet oxygène pour croire en elle-même.”

Cette notion de stratégie coopérative a été mise en lumière à diverses reprises par le Président Delors.

### Elargissement

„La Communauté à douze, nous l'avons voulue. Donnons lui toutes ses chances. Dénonçons toute tentative qui vise à reprendre d'une main — généralement financière —

ce que l'on a accordé de l'autre, en signant les traités successifs d'élargissement ou en acceptant les compromis de Fontainebleau en 1984.”

Mais „Dès cette année, les périls nous guettent. La Communauté devra prouver à elle-même qu'elle peut vivre et prospérer à douze. Quatre tests, au moins, l'attendent : la politique agricole commune, la recherche d'une plus grande cohésion, la dimension sociale, l'adéquation des moyens financiers.”

### Pac

„La PAC est d'ailleurs un facteur essentiel dans la recherche de la **cohésion économique et sociale** de l'Europe à douze. Cette cohésion est le complément indispensable du grand marché, la condition même de son achèvement et de sa réussite.”

### La dimension sociale

„La **dimension sociale** a été introduite dans le traité de Luxembourg. La Commission ne peut que s'en féliciter. Elle se promet, dès cette année, de traduire ces finalités dans des propositions qui manifesteront, aux yeux des Européens, que la création d'un grand espace économique, fondé sur le marché et la coopération entre nos entreprises, ne peut se concevoir, ni se réaliser, sans un minimum d'harmonisation de nos règles sociales. Nous devons viser, à terme, la constitution d'un espace social européen. Formule qui, il y a peu d'années encore, était rejetée comme utopique ou dangereuse. Alors que l'objet est clair : faire en sorte que progrès économique et progrès social aillent de pair.”

### Les institutions

„Qu'est ce que l'accord de Luxembourg, sinon l'appel à un engagement plus prononcé des trois institutions : le Conseil, le Parlement, la Commission ?

Au Conseil des Ministres, il revient de fixer des priorités et de tout mettre

en œuvre pour les atteindre. Ce qui implique non seulement le recours naturel au vote à la majorité qualifiée, mais aussi des modifications dans son règlement intérieur et dans ses méthodes de travail.

Le Parlement, ensuite. Il doit être associé à la définition des priorités, si l'on veut qu'il puisse organiser, en conséquence, le travail en commission et en assemblée plénière. Quoiqu'on puisse penser, sur le fond, de la nouvelle procédure dite de coopération, personne ne peut en sous-estimer la valeur de test pour des progrès futurs sur la voie de la démocratisation de la Communauté. La tâche législative est essentielle pour la réalisation du grand marché, de la Communauté technologique et pour le renforcement de la cohésion économique et sociale. Elle exige de la clarté dans la rédaction des textes, de la discipline pour respecter délais et échéances, de l'efficacité dans les rapports interinstitutionnels.

La Commission, enfin. Il lui incombe de proposer une programmation simple et crédible pour les travaux essentiels, ceux que je viens de mentionner, d'assurer la cohérence entre les différentes démarches. Elle le fera, tout en portant un soin particulier à sa collaboration avec les deux autres institutions. Vis-à-vis du Parlement, la Commission en reste à l'attitude ouverte qui fut la sienne et aux propositions que j'ai faites, en janvier 1985, pour associer plus étroitement votre Assemblée à l'initiative comme à la mise en forme des projets.”

### Progresser

Le président de la Commission, M. Delors a conclu la présentation de son programme comme suit :

„Ainsi, chacun le comprend mieux aujourd'hui, la Communauté doit se prouver à elle-même qu'elle peut progresser à douze, avec les

moyens institutionnels dont elle s'est dotée, à l'issue de la Conférence Intergouvernementale. Quelles que soient les réserves des uns ou des autres, l'expérience doit être tentée de bonne foi et en mettant tous les atouts de notre côté.

La Commission, pour sa part, y est préparée. Elle manifesterait d'autant plus de pugnacité et de volonté, qu'elle mesure toutes les difficultés qui nous attendent pour mettre en place le socle de la relance : le grand marché sans frontières, la Communauté de la technologie, une plus grande cohésion entre les pays membres, l'approfondissement de la coopération monétaire, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail, la réforme de la Politique Agricole Commune dans le respect des principes qui l'ont fondée ...

Le socle de la relance. Ce n'est, après tout, que l'ensemble des conditions qui permettent à la Communauté de reprendre sa marche en avant, comme à chaque pays d'y apporter sa contribution et d'en retirer de légitimes avantages.

L'histoire nous enseigne que, lorsque les vents sont favorables, il est plus aisé de surmonter les oppositions d'intérêts ou d'harmoniser les données structurelles. Une conjoncture économique plus satisfaisante peut donc nous aider. Encore faut-il, je le répète, que nous sachions en tirer tous les profits par une coopération accrue. Les pays membres sont-ils disposés à le faire ? Telle est l'une des questions que la Commission pose, en pensant, en premier lieu, à nos opinions publiques et à ceux qui n'ont même pas un emploi.

La Communauté entre dans une phase nouvelle, avec lucidité et modestie. Sans doute, est-ce le fruit d'une certaine maturité. Chacun s'en félicitera si, sur cette base réaliste, trop réaliste diront certains, s'affirment le dynamisme économique et le courage politique.”

## Bienvenue aux femmes d'Espagne et du Portugal

L'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal crée aujourd'hui l'événement. Demain, cet événement et l'émotion qu'il suscite se banaliseront dans l'action communautaire quotidienne. Nous vivons en ce début d'année 1986 à l'heure des rencontres à caractère humain, à celle des prises de conscience d'autres cultures et à la richesse de civilisations que nous apporte la péninsule ibérique et que les femmes d'Espagne et de Portugal qui nous visitent ont emmené dans leur valise et dans leur cœur. Après un périple européen d'une semaine, du 3 au 9 février, les ayant conduites dans dix pays de la Communauté européenne, 75 femmes d'Espagne et du Portugal ont été accueillies à Bruxelles par les services d'information de la Commission et par le Conseil National des Femmes Belges et le Nationale Vrouwenraad.

Réparties en cinq délégations, visitant chacune deux pays, ces femmes ont pu s'entretenir avec les organisations de femmes, les pouvoirs publics — et ce au plus haut niveau — et les représentants de divers aspects de la vie communautaire. Le Premier ministre belge, M. Wilfried Martens, a tenu tout particulièrement à souligner l'intérêt que son gouvernement et lui-même portaient à cette rencontre, lorsqu'il les a reçues dès le mercredi 6 février au matin.

Qui sont ces femmes ? Professeur, sociologue, député, cinéaste, juriste, chef d'entreprise, journaliste, musicienne, éditrice, économiste, et même championne de tir au pistolet (et chimiste de surcroît).

Que recherchent-elles ? A cette question, toutes ont répondu que le but essentiel de ce voyage se fondait sur le besoin de rencontre, notamment par l'information et l'échange d'expériences, soit dans leurs divers aspects culturels et sociaux, soit dans l'approche des problèmes spécifiquement féminins : les femmes dans le monde politique, la condition des



femmes, l'égalité des chances et le douloureux problème de l'avortement. Ces questions ont trouvé un écho évident au sein de la Communauté européenne, qui prépare d'ailleurs le deuxième programme d'action pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1986-1990).

Les femmes belges ont d'ailleurs découvert chez leurs invitées un dynamisme sans doute issu des révolutions politiques récentes que l'Espagne et le Portugal vécurent.

Interrogées sur leur séjour en Belgique, toutes ont souligné la qualité de l'accueil et la chaleur de l'amitié de leurs hôtes.

L'une des premières conséquences de ces rencontres se matérialise dans le projet de création, au Portugal, et cela dans les plus brefs délais, d'une association des femmes portugaises. „Cette association n'existe pas au Portugal” nous affirment notamment Mmes Maria Elzira Lemos, responsable de la Commission de la Condition des Femmes et Maria Belo, psychologue. „Elle est destinée à réunir l'ensemble des Portugaises, quelle que soit leur prise de position politique”.

Maria Belo ajoute : „Le souci constant de développer les relations avec les Espagnols sera l'un des objectifs majeurs de notre association, ainsi que de communiquer aux femmes des dix autres pays nos propres acquis”.

L'Espagnole Ines Alberdi, professeur de sociologie, a également constaté „que les relations entre les femmes étaient faciles, dans le cadre de ce voyage, et plus spécialement en Belgique”, et que „grâce à la Communauté européenne, la législation du Parlement européen était bien en avance sur les lois internes des Etats-Membres”.

En Belgique, leur venue a suscité l'enthousiasme, non seulement des organisations de femmes, mais aussi du monde politique. Elles furent reçues par le Vice-Président de la Chambre des Représentants, M. Joseph Michel, et par un groupe de femmes parlementaires belges. A l'occasion de la conférence de presse de Mme Marlene Ienz, Présidente de la Commission des Droits de la femme au Parlement européen, les visiteuses mentionnèrent les actions multiples préconisées par les

parlementaires européennes. Une réception à l'Hôtel de Ville de Bruxelles permit d'établir des contacts avec le Conseil National des Femmes Belges et le Nationale Vrouwenraad, ainsi qu'avec les représentantes des associations des femmes belges et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Au Ministère des Relations Extérieures, elles prirent contact avec la Commission du Travail des Femmes, la Commission de l'enseignement pour la garantie de l'égalité des rôles des femmes et des hommes dans la société, ainsi qu'avec la Commission de la condition de la femme. Enfin, Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges ont reçu les 75 représentantes espagnoles et portugaises.

En conclusion, les femmes d'Europe et l'Europe des citoyens ont obtenu leurs lettres de créances, a indiqué le Commissaire Carlo Ripa di Meana, responsable de l'Information et de l'Europe des citoyens. Les femmes d'Espagne et du Portugal ont ramené avec elles de nombreux projets porteurs d'espoir.

## Une bombe à retardement sous la PAC



La fixation des prix agricoles constitue toujours un des moments forts de l'année communautaire. Cela se déroule selon un scénario quasiment immuable : en janvier ou février, mettant un terme à plusieurs semaines de spéculation, la Commission européenne publie ses propositions. Celles-ci soulèvent immédiatement des critiques. Cependant, les discussions s'engagent. Et l'on finit par se mettre d'accord sur un „paquet” de mesures, dans lequel chacun trouve plus ou moins son compte.

### Le livre vert

Pourtant, cette année 1986, les choses se présentent d'une manière différente. Les spéculations, les discussions, les consultations, elles durent depuis le moment où les ministres de l'agriculture constatèrent, l'été 1985, qu'ils n'étaient pas en mesure de

fixer la totalité des prix. Un grand problème d'ensemble se superpose en effet sur la question des prix : celui de l'avenir même de la Politique agricole commune.

Le débat a été lancé en 1985 par la publication d'un „Livre vert” dans lequel la Commission exposait un certain nombre d'options concevables, dont les ministres, les responsables agricoles et les autres milieux intéressés ont eu à discuter.

Les propositions de prix de la Commission pour la prochaine campagne s'inscrivent donc dans cette perspective. En fait, ce dont il est question, c'est surtout d'une réforme des modes de fonctionnements de la PAC. A la base de tout cela, une constatation : les excédents de la Communauté ont pris de telles dimensions, dans de nombreux secteurs, que le budget de la Politique agri-

cole dépassera cette année les 21 milliards d'ECUs.

### „Le pire ennemi”

En présentant à la presse les propositions de la Commission, M. Frans Andriessen, commissaire européen à l'agriculture, a insisté sur ce problème des excédents — „le pire ennemi du paysan” a-t-il déclaré. Le stockage d'une tonne de viande de bœuf coûte 240 ECUs par an, ce qui n'est rien comparé à la perte financière que représente pour la Communauté la revente aux cours mondiaux de denrées achetées aux prix garantis aux agriculteurs européens, d'autant que le bœuf congelé vaut „intrinsèquement” moins cher que le bœuf frais. Dire que les frigos communautaires débordent ne constitue pas une exagération : faute de place, les Allemands, par exemple, ont été contraints de stocker une partie de

leur viande en excédent dans les magasins d'Autriche et de Suisse. Cependant, il n'y a pas que le bœuf, qui ne représente guère que 730.000 tonnes d'excédents. Dans les silos communautaires 16 millions de tonnes de céréales sont accumulées tandis que notre célèbre „montagne” de beurre pèse la bagatelle d'un million de tonnes. Ajoutons pour mémoire 400.000 tonnes de lait en poudre.

Une véritable bombe à retardement placée sous la Politique agricole commune : c'est ainsi que Frans Andriessen a qualifié le problème des excédents. Une telle accumulation de produits invendus serait inconcevable dans le secteur privé, a-t-il souligné. A l'origine l'„intervention” (traduisons l'achat par la Communauté des produits non commercialisés) était considérée comme une mesure à court terme, simplement desti-

née à stabiliser un marché provisoirement perturbé. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : les stocks de produits invendus et parfois quasiment invendables ont atteint de telles proportions qu'elles exercent véritablement une influence déstabilisatrice sur les marchés.

Dans les autres grands pays producteurs, les agriculteurs ne sont pas non plus restés les bras croisés ! Le résultat est que le marché mondial des produits agricoles est tout aussi excédentaire que le marché européen. En un mot comme en cent : il n'y a plus, nulle part, aujourd'hui, de débouchés suffisants.

#### Un dilemme

La Communauté se trouve donc placée devant un dilemme : il lui faut éviter la formation de nouveaux excédents, donc pratiquer une politique de prix restrictive, mais elle a par ailleurs le devoir de défendre les revenus des agriculteurs. Ceux-ci sont demeurés stables, en termes réels, au cours des dernières années mais il est certain qu'ils n'ont pas augmenté. Il serait donc difficile de justifier une réduction généralisée de ces revenus. Or, pour les petits et moyens exploitants, le principal moyen de défense du pouvoir d'achat demeure le système de prix garantis. Comme les petites et moyennes exploitations représentent l'essentiel de la production européenne, la Commission n'avait guère de marge de manœuvre. Elle a dû se résoudre à proposer un gel des prix, d'autant que, la baisse du dollar se traduisant par une augmentation des dépenses à l'exportation, il faudra prévoir cette année un budget supplémentaire de 790 millions d'ECUS.

Cependant l'aspect „prix” ne constitue qu'une partie des propositions de la Commission : il faut aussi, et surtout, diminuer les stocks dans des proportions raisonnables et réduire la production, notamment en recherchant la qualité plus que la quantité.



#### Gonflement des stocks

La Commission a donc mis au point un programme visant à liquider au cours des trois années à venir d'importantes quantités de viande de bœuf, de beurre et de céréales. Il en coûtera aux finances communautaires quelque trois milliards d'ECUs, bien que les précisions manquent encore à ce sujet : M. Andriessen a bien déclaré que la Commission voudrait se débarrasser chaque année de quelque 270.000 tonnes de beurre et de 230.000 tonnes de bœuf, mais il n'a pas dit où pourraient bien se trouver les débouchés supplémentaires qu'il faudrait trouver, ni d'où viendrait l'argent nécessaire pour financer l'opération.

Si cette dernière réussit, comment éviter que les stocks ne recommencent à croître ? C'est dans le domaine de la viande de bœuf (et de veau) que les propositions de la Commission vont le plus loin. Elle constate tout d'abord que la consommation de viande bovine n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années. Pourquoi ? En partie à cause de prix au détail trop élevés. Mais les producteurs ont continué à produire superbement, sachant bien que la mévente ne les concernait pas. D'où gonflement des stocks. La Commission propose donc de prendre le taureau par les cornes et de supprimer l'intervention communautaire d'ici à novembre 1987 — sauf cir-

constances exceptionnelles.

#### Amortir le choc

Pour amortir le choc, la Commission suggère l'instauration d'un système unifié de primes, dont les principaux bénéficiaires seraient les petits producteurs. A condition que ceux-ci soient bien spécialisés dans la viande bovine, ce qui exclut du bénéfice des primes les producteurs laitiers qui abattent leurs vaches en certaines circonstances. Moyennant quoi, les nouvelles primes seraient versées au titre des 50 premiers animaux du troupeau, avec une rallonge pour les vaches allaitantes.

La Commission espère que ces mesures permettront une réduction de la production d'autant plus sensible que l'interdiction du recours aux hormones de croissance animale entrera en vigueur au début de 1988.

Dans le secteur céréalier, la Commission propose également un freinage de l'intervention communautaire. Jusqu'à présent, les producteurs ont pu „vendre à l'intervention” à n'importe quel moment de l'année. Si les propositions de la Commission sont adoptées, ils ne pourront plus le faire que de décembre à avril. D'autre part, les prix garantis seront fonction de la qualité : ainsi, les céréales destinées à l'alimentation animale seront payées moins

cher que celles destinées à la boulangerie.

Toujours dans le domaine des céréales, la Commission suggère l'institution d'une taxe de coresponsabilité qui serait de 3 % du prix d'intervention. Y seraient soumises les ventes sur le marché libre comme les ventes à l'intervention. Le produit de cette taxe contribuerait à couvrir les coûts d'exportation.

Dans le secteur laitier, la réforme est déjà en cours : il y a déjà deux ans, en effet, que le système des quotas est entré en vigueur. Malheureusement, la production excède toujours fortement la consommation. L'automne dernier, la Commission avait proposé un régime permettant aux producteurs, dans la pratique, de lui vendre leurs quotas laitiers. Cette proposition n'eut pas l'heur de plaire aux ministres de l'agriculture des Dix et la Commission pourrait bien être amené à refaire sa copie — par exemple sous la forme d'une réduction obligatoire des quotas.

#### La méditerranée

Cependant, les problèmes de surproduction ne concernent plus seulement les produits „nordiques”. Les produits méditerranéens, comme l'huile d'olive et le vin en sont également affectés. Cette situation risque de s'empirer en raison de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté. La Commission propose donc un gel du prix du vin et des baisses en ce qui concerne l'huile d'olive, certaines variétés de fruits et légumes ainsi que le tabac de qualité inférieure.

Il appartiendra aux ministres de l'agriculture de se prononcer. Date limite officielle : 1er avril. Mais personne ne se fait d'illusions : avec 12 ministres au lieu de 10, avec les élections du 16 mars en France et avec le souvenir du veto allemand sur le prix des céréales, l'an dernier, les négociations de cette année s'annoncent plus difficiles que jamais...

# Prix des livres : entre une Europe trop grande et une Belgique trop petite



Le prix des livres va-t-il être, oui ou non, réglementé en Belgique ? Pour les consommateurs et pour la grande distribution, la liberté des prix qui règne actuellement apparaît comme une bonne affaire ; tous ceux qui, en revanche, voient dans le prix imposé la garantie d'une certaine richesse culturelle et une planche de salut pour les libraires se trouvent une fois de plus confrontés à un véritable casse-tête : comment concilier une lutte efficace contre le discount „sauvage” avec des règles de concurrence européennes très sévères ?

L'an dernier, on avait pu croire que le problème serait résolu par une réglementation européenne. On sait, depuis la fin novembre, qu'il n'en sera rien, puisque la Commission européenne a renoncé à faire des propositions en ce sens. Cependant, la question du prix du livre en Belgique ne peut guère se réduire à une affaire purement belge, puisque la plupart des livres vendus dans le pays sont édités ailleurs, en France et aux Pays-Bas pour l'essentiel.

## L'Europe n'interviendra pas

En janvier 1985, la Cour de justice des Communautés européennes (C.J.C.E.) avait donné son aval au prix unique du livre institué en France par la „loi Lang”, avec toutefois de sérieuses réserves. Les réactions qu'avait suscitées cette affaire, aussi bien en Belgique qu'en France, ainsi que la volonté de la „Commission Delors” de lancer une vraie politique culturelle européenne avaient amené celle-ci à présenter, en mai, des suggestions pour un „système d'encadrement communautaire du prix des livres”. A ce stade, la Commission voulait soumettre à tous les milieux intéressés les quelques formules européennes qu'elle estimait possibles et tester les réactions des différents groupes d'intérêt, des auteurs aux consommateurs en passant par les éditeurs et les libraires, sans oublier les gouvernements nationaux. A ce moment-là, bien que beaucoup lui aient prêté des sympathies pour un régime européen de prix fixe des livres, la Commis-

sion a souligné qu'elle ne se prononçait pas de manière définitive. Elle envisageait aussi bien la liberté totale des prix que la fixation par les éditeurs d'un prix unique valable dans toute la Communauté, ou encore l'obligation pour tous les éditeurs de vendre au même prix à tous leurs clients.

Durant plusieurs mois, la Commission a effectivement consulté les professionnels, les consommateurs et les gouvernements européens. Sa conclusion est tombée le 27 novembre 1985 : elle renonce, jusqu'à nouvel ordre, à proposer une réglementation européenne du prix des livres. A son avis, les systèmes nationaux ou régionaux de fixation des prix fonctionnent „dans l'ensemble” de façon satisfaisante et l'introduction d'une réglementation communautaire causerait trop de perturbations pour un enjeu limité, à l'échelle européenne.

Les perturbations seraient à la mesure des réactions négatives qu'a suscitées chacune des formules européennes envi-

sagées par la Commission. Les auteurs, les éditeurs, les libraires et la plupart des gouvernements ne veulent pas d'une liberté totale des prix qui ouvrirait tout grand la porte au discount au détriment des livres à faible vente et des petites librairies. A l'opposé, le système de prix unique fixé par l'éditeur, c'est-à-dire l'extension de la „loi Lang” à toute la Communauté européenne se heurte à l'opposition énergique des organisations de consommateurs, sans pour autant enthousiasmer les gouvernements, peu convaincus, pour la plupart, de la nécessité d'aller jusque là. Une variante très atténuée de ce système consisterait pour la Commission à laisser les Etats membres qui le voudraient libres d'autoriser „leurs” éditeurs à fixer un prix de vente au détail valable dans toute la Communauté. La Commission pense toutefois que, dans ce cas, les règles européennes de concurrence et de libre circulation risqueraient d'être violées et qu'en outre, le caractère facultatif du dispositif pourrait fort bien laisser la situation

actuelle des prix pratiquement inchangée. La dernière solution évoquée par la Commission, l'obligation pour les éditeurs de vendre leurs livres au même prix à tous leurs clients de la Communauté, a été rejetée par les libraires et par la plupart des éditeurs, car elle ne permettrait plus aux éditeurs d'offrir des remises en fonction des services rendus et elle n'empêcherait pas les ristournes sur les livres importés de la part des grandes surfaces.

Quant à l'enjeu réel du problème du prix des livres, il apparaît, aux yeux de la Commission, très limité géographiquement. On sait que le marché du livre en Europe se divise en zones linguistiques plutôt qu'en unités nationales. En pratique, les problèmes de prix se posent lorsque, dans une même zone linguistique deux réglementations différentes s'appliquent. Dans l'Europe des Douze, qui compte neuf langues officielles, seules deux zones se trouvent vraiment dans cette situation, la francophone et la néerlandophone. Bien que l'on parle anglais à la fois en Grande-Bretagne et en Irlande, éditeurs et libraires des deux pays appliquent le même accord interprofessionnel sur les prix. Le problème européen du prix des livres semble donc se réduire à une question d'ouvrages en néerlandais et en français : au carrefour des deux, la Belgique se trouve évidemment aux premières loges.

#### Un Etat, deux langues

Au sein d'une Communauté européenne dotée de règles de concurrence et de libre circulation des produits assez strictes, il est plus facile de réglementer le prix des livres dans un pays où les importations restent assez marginales. En Belgique, elles représentent au contraire plus de la moitié du marché du livre. Ainsi, en 1982\*, les importations couvraient, en valeur, 57 % du marché belge, contre seulement 22 % pour la France et

33 % pour les Pays-Bas. Dans ce dernier pays d'ailleurs, seulement une faible partie des importations vient directement concurrencer les livres néerlandais : moins de 30 % des livres importés (en valeur) viennent de Belgique.

Dans chacun des deux grands marchés linguistiques du royaume, le néerlandophone et le francophone, les importations se taillent la part du lion. On estime que plus des trois quarts des livres écrits en néerlandais et vendus en Belgique proviennent des Pays-Bas. Du côté francophone, les livres importés de France dominent.

Ce qui préoccupe la plupart des professionnels du livre en Belgique, auteurs, éditeurs et libraires, c'est le phénomène du discount. En ligne de mire : la FNAC bien sûr, solidement installée à Bruxelles et implantée depuis peu à Gand, mais aussi et peut-être surtout les supermarchés et hypermarchés des villes petites ou moyennes qui bradent les grands succès.

En Belgique, aucun système contraignant ne détermine le prix des livres. Aucune loi n'existe à l'échelon national. Du côté néerlandophone, les éditeurs et libraires membres de la VBVB (Association pour la promotion du livre flamand\*\*) s'imposent une discipline de prix, mais ils n'ont pas le droit d'obliger les autres revendeurs à faire de même : en 1983, le ministre des affaires économiques a interdit, sur plainte de GB, de la FNAC et des Clubs du livre, un accord du VBVB qui prescrivait le refus de vente à l'égard de ceux qui ne respectaient pas le prix fixé par l'association. L'année suivante, la Cour de justice européenne a obligé le VBVB et son homologue néerlandais le VBBB à démanteler un système analogue établi dans toute la zone néerlandophone de part et d'autre de la frontière. Du côté fran-

\* dernière année pour laquelle ces chiffres sont disponibles

\*\* Vereniging voor de bevoordering van het Vlaams boek

cophone, aucun système de fixation du prix des livres n'existe.

La conséquence de tout cela, c'est que les livres écrits en français ou en néerlandais se vendent, dans les rayons libre-service, 20 %, voire 30 ou 40 % moins chers que dans les magasins traditionnels.

L'absence de réglementation en Belgique inquiète aussi les milieux professionnels en France et aux Pays-Bas : ils estiment que les règles contraignantes en vigueur dans leurs pays peuvent être en partie tournées en important ou en réimportant des livres de Belgique. Car la C.J.C.E. n'admet pas que l'on donne à un seul importateur le droit de fixer les prix des livres importés dans son pays ; elle n'accepte pas davantage que l'on puisse appliquer le prix fixe national à des livres réimportés après un séjour ... en Belgique, par exemple, sauf s'il s'agit d'exportations et de réimportations „artificielles”.

#### Une marge de manœuvre très limitée

Le „non” de la Commission européenne à toute forme de réglementation communautaire a déçu les organisations d'éditeurs et de libraires, tant à l'échelon des Douze qu'à celui de la Belgique et de ses deux communautés linguistiques. Certes, la Commission s'est déclarée prête à „apporter son concours” à la mise au point „d'ajustements” pour résoudre les problèmes les plus sérieux, c'est-à-dire ceux qui affectent les régions francophones et néerlandophones de la Communauté. Mais on ne voit pas très bien comment les partisans du prix réglementé pourraient obtenir satisfaction. C'est la préoccupation qu'exprimait récemment le Groupe des éditeurs de livres de la C.E. dans une lettre à M. Ripa di Meana, commissaire européen à la culture.

Si la Commission européenne applique à la lettre, comme elle l'a fait jusqu'ici, les règles communautaires de concurrence, les professionnels belges et néerlandais d'un côté, belges et français de l'autre, n'auront jamais le droit de passer des accords sur les prix. La Commission serait-elle prête à accorder, comme elle en a le pouvoir, des exemptions à des ententes servant à fixer le prix des livres ? Cela semble peu probable si l'on considère le poids économique relativement faible du secteur du livre, et le précédent que de telles exemptions pourraient créer. Pourtant, la Commission faisait remarquer, dans sa prise de position du 27 novembre, que l'accord éditeurs-libraires „qui s'applique — facultativement — au Royaume-Uni et en Irlande, fonctionne à la satisfaction mutuelle” des professionnels des deux pays. Jusqu'à présent, cet accord, le „net book agreement” n'a jamais été interdit par la Commission ni condamné par la Cour de justice européenne, alors qu'il fonctionne sous sa forme actuelle depuis 1921. Est-ce que les Bénéluxiens et les Français doivent pour autant traverser la mer du Nord pour trouver une solution à leurs problèmes ?

A l'échelon de la Belgique, certains envisagent d'appliquer aux livres la loi du 22 août 1985 sur les pratiques du commerce qui permet au Conseil des ministres de fixer les marges de distribution d'un produit. Cette loi, destinée surtout à lutter contre la vente à perte, permettrait sans doute d'empêcher les grandes surfaces du pays de traiter les livres comme des „produits d'appel” et de casser les prix. Le gouvernement actuel, en place depuis relativement peu de temps, n'a pas encore pris de décision.

Entre les professionnels du livre, la Commission européenne et les autorités belges, les contacts se poursuivent et nul ne sait encore ce qu'il en sortira. Mais, dans le contexte actuel, il faudra beaucoup d'imagination, et peut-être des acrobaties juridiques, pour inventer une réglementation efficace aux yeux des partisans du prix fixe et compatible avec le Traité de Rome.

# 1986 L'année européenne de la sécurité routière



Les accidents de la circulation font chaque année 55.000 morts et plus d'un million et demi de blessés dans la Communauté européenne. Si ces chiffres sont en régression par rapport aux années passées grâce à l'amélioration de la sécurité des voitures, les pertes en vies humaines sont hélas toujours trop élevées.

Il y a beaucoup à faire dans le domaine de la sécurité routière afin de réduire ce que M. Stanley Clinton Davis, membre de la Commission européenne responsable entre autres des transports, décrit comme „un péage terrifiant, une terrible perte de vies humaines”.

C'est dans le but de sensibiliser l'opinion européenne à ce fléau de notre société que 1986 a été dé-

crété „année européenne de la sécurité routière”. Tout au long de cette année, les douze Etats membres vont donc s'efforcer d'améliorer la sécurité sur leurs réseaux routiers en lançant des campagnes d'information et en prenant un certain nombre de mesures concrètes allant dans le sens d'une plus grande sécurité des véhicules. „Europe 1986 : priorité à la sécurité routière”, tel est le slogan choisi pour la campagne communautaire ; et c'est autour de ce thème que les campagnes nationales seront organisées. De son côté la Commission européenne soumettra des propositions concrètes au niveau communautaire. Celles-ci seront examinées en Conseil des ministres et espérons-le adoptées en cours d'année.

## Coût des accidents

Parallèlement aux drames humains qu'entraînent les accidents et qui affectent des millions de personnes, les répercussions économiques et financières, plaident en faveur d'une politique active visant à réduire le nombre de morts et de blessés. Car les accidents de la circulation coûtent cher à la collectivité.

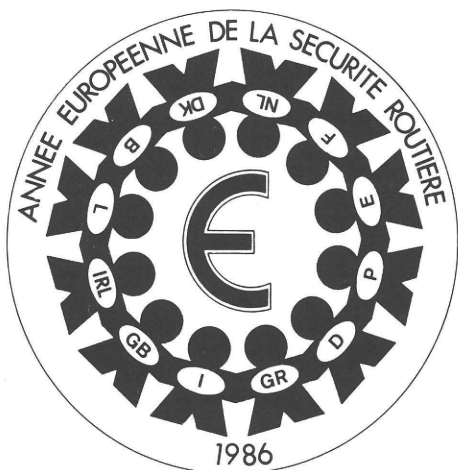
Il y a d'une part les dommages directs — dégâts matériels, amendes, indemnités en cas de mort ou de blessure et d'invalidité — et d'autre part les frais indirects — absentéisme et perte de production, personnel qualifié à remplacer, frais de procédure.

Des statistiques effectuées en Grande-Bretagne

à propos des accidents de la route en 1980 laissent apparaître une perte de l'ordre de 2 milliards de Livres pour l'économie britannique. Des études entreprises en Allemagne évaluent les pertes causées à l'économie allemande en 1981 à un peu moins de 40 milliards de DM. Des statistiques effectuées au niveau communautaire ont donné des résultats comparables pour d'autres Etats membres. Ainsi le coût pour les économies luxembourgeoise et danoise seraient respectivement de 2,2 milliards de LFR et 7 milliards de couronnes. Et la liste ne s'arrête hélas pas là !

Si l'on rapporte à l'économie de la Communauté toute entière, les chiffres concernant 1981 issus des recherches allemandes,





l'on arrive à un coût total de 75.000 millions de DM, les chercheurs allemands évaluent chaque mort d'homme à 700.000 DM et chaque blessé à 30.000 DM (1 DM = 20,9 BF).

#### Action de prévention

Concrètement, une action concertée dans le domaine d'une sécurité accrue sur nos routes s'avère indispensable tant du point de vue humain qu'économique. Les ministres des transports des pays de la Communauté européenne en ont pris conscience en adoptant des projets à l'occasion de „l'année de la sécurité routière” lors de leur réunion en novembre dernier.

Un premier plan d'action de prévention publique dans les pays membres, prévoit à l'échelon national

5 mesures proposées par la Commission. Ces points sont la contradiction boire-conduire, le port de la ceinture de sécurité, la protection des véhicules à 2 roues et la sécurité des enfants. La Commission a dû également prendre les contacts nécessaires avec les industriels de l'automobile et les importateurs de voitures et des „deux roues” afin d'inclure dans leurs campagnes publicitaires la notion „contraire aux intérêts de la sécurité routière”.

Une liste d'actions possibles a par ailleurs été dressée par la Commission dans le domaine de la prévention publique. Certaines passent par l'intermédiaire des médias, télévision, films, presse. Une émission „spéciale Sécurité routière” pourrait être diffusée en Eurovision. Un festi-

val du film publicitaire sur le thème concerné serait organisé au niveau européen, l'échange de programmes se ferait entre les différentes télévisions nationales. Parmi d'autres projets de la Commission figurent un prix „du meilleur chauffeur d'autobus de l'année”, un concours entre villes qui aurait pour thème la comparaison entre les propositions de la Communauté européenne et les résultats obtenus. La Commission a également suggéré que les Etats membres organisent des cours de moto et de vélo dans toutes les capitales, mettant ainsi en évidence la nécessité de la sécurité pour les deux roues.

#### L'éducation

Une priorité de la campagne sera bien sûr l'éducation des écoliers. La Commission avance pour les jeunes, l'idée de concours, de jeux, la création de clubs, le tout sur le thème de la sécurité routière des enfants.

Parmi les propositions que la Commission a soumises au Conseil des ministres pour adoption au cours de l'année de la sécurité routière, l'une des plus importantes concerne l'obligation pour les poids lourds d'être équipés de dispositifs de freinage „anti-bloquants”. On peut citer également la volonté de Bruxelles de voir s'installer

une plus grande harmonisation dans la délivrance des permis de conduire. Un autre point a trait aux véhicules transportant des matières dangereuses : leurs inspections devra être plus poussée et une formation spéciale donnée aux chauffeurs qui conduisent ces engins.

La Commission a également l'intention de procéder à des études et des recherches plus poussées dans le domaine de la sécurité routière afin d'améliorer les transports en commun, la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables : les enfants, les personnes âgées, etc... A ces fins une banque de données communautaire „Sécurité routière” serait créée. Celle-ci serait accessible à tous les Etats membres.

#### Transport routier

Enfin la Commission a été invitée à prendre des mesures relatives à l'amélioration de l'infrastructure routière, élément important dans la prévention des accidents de la route.

Le transport routier est sans conteste le plus dangereux des moyens de transport. C'est ce qui ressort des chiffres publiés lors de la dernière réunion des ministres des transports (voir tableau).

En tenant compte du nombre de véhicules en circulation dans la Communauté européenne, ces chiffres ne sont peut-être pas surprenant. Mais ils montrent aussi clairement qu'un effort considérable doit être entrepris si l'on veut réduire le nombre de morts relevés quotidiennement sur les routes européennes.

Les mesures qui seront prises devront bien évidemment s'appliquer à l'ensemble du réseau routier européen. Ce n'est qu'à cette condition que des résultats seront obtenus. Mais les lois et la peur du gendarme ne font pas tout. Chaque citoyen devra se sentir concerné. „L'accident n'arrive pas qu'aux autres”.

#### Morts de la route dans la CE 1970 - 1984

	1970	1973	1975	1978	1980	1981	1982	1983	1984
D	19,193	16,302	14,870	14,662	13,401	11,674	11,608	11,732	10,199
F	15,034	15,469	12,996	11,957	12,384	12,190	12,030	11,677	11,420
I	10,208	10,728	9,511	7,965	8,537	8,072	7,706	7,685	7,184
NL	3,181	3,092	2,321	2,294	1,997	1,807	1,710	1,756	1,615
B	1,544	2,905	2,346	2,589	2,396	2,216	2,064	2,090	1,893
L	132	108	124	102	98	100	75	85	
UK	7,771	7,406	6,679	7,119	6,182	6,069	6,150	5,539	5,703
IRL	540	592	586	628	564	572	533	535	465
DK	1,208	1,132	827	849	690	662	658	650	649
GR	931	1,076	1,060	1,173	1,225	1,354	1,557	1,586	
EUR-10 <sup>a)</sup>	62,000	60,800	53,300	51,100	49,000	46,400	45,700	44,900	
F <sup>a)</sup>	5,456	6,193	5,833	6,967	6,522	6,409	5,832	6,066	6,275
I <sup>a)</sup>	1,842	1,706	3,479	2,825	2,941	2,950	2,764	2,831	
EUR-12 <sup>a)</sup>	69,300	68,700	62,600	60,900	58,500	55,800	54,300	53,800	
USA	52,627	55,800	44,525	52,411	51,091	49,301	43,945	42,500	

a) Y compris les décès dans les 30 jours qui suivent, multipliés par I = 1.07, F = 1.09, GR = 1.09, E = 1.3, P = 1.3, EUR-10 = peu de variations.

## Connaître l'Espagne

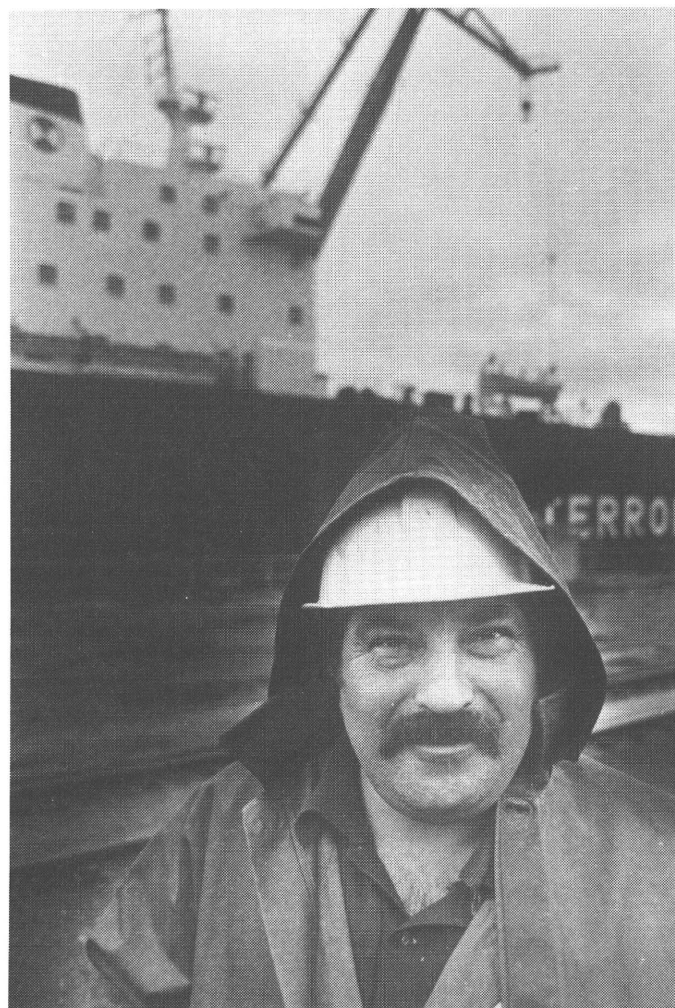
# Du centralisme aux régions autonomes

L'Espagne, tout comme beaucoup de pays européens, n'est pas une nation homogène, mais bien une entité plurielle, formée de collectivités possédant une personnalité propre. C'est pour cette raison qu'au fil de l'histoire, toutes les tentatives d'uniformisation se sont heurtées à cette réalité, qui a représenté un des vecteurs fondamentaux de la récupération démocratique et qui, assumée en son temps par la Constitution, a été concrétisée par l'Etat des régions autonomes modèle de référence de la décentralisation politique et administrative.

On ne s'étonnera pas que l'Espagne soit à l'origine de cette formule originale, souple et comportant de vastes perspectives de développement, si l'on prend en considération le fait que l'Espagne a également été une pionnière de l'Etat national moderne. Ainsi, l'Espagne n'est pas devenue une „nation des nations” à partir d'une matrice unique, mais après de nombreuses vicissitudes et un long apprentissage ; une nation qui, comme le proclame l'Article 2 de sa Constitution, est basée sur une unité indivisible, tout en reconnaissant et en garantissant le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui la forment.

### Autonomie

Pour bien comprendre le modèle espagnol de décentralisation, il faut partir du concept même d'„autonomie”, dont le sens s'écarte de l'indépendantisme tout comme de la simple régionalisation administrative. Maintenant le principe de l'unité entre tous les Espagnols, l'autonomie embrasse à la fois les compétences politiques et les questions bureaucratiques et s'adapte avec souplesse aux caractéristiques propres à chaque communauté. De cette manière, le système espagnol, que certains théoriciens appellent „système à géométrie variable,” permet



d'appliquer, en fonction des conditions, une „décentralisation à la carte”.

En accord avec ce système, la Constitution espagnole régit également les différentes manières d'accéder à l'autonomie, lesquelles pré-déterminent le niveau des compétences. Par conséquent, les nationalités historiques (Catalogne, Pays basque et Galice), ainsi que l'Andalousie, jouissent d'un degré d'autonomie supérieur à celui des au-

tres territoires. Néanmoins, il n'existe pas non plus d'homogénéité entre ces communautés et c'est pour cela que leurs Statuts respectifs, des lois qui déterminent jusqu'à quel point elles peuvent se gouverner elles-mêmes, s'adaptent de façon nuancée à chacune de leurs réalités.

### Les langues

Le domaine de la langue est un des meilleurs exem-

ples qui permettent d'illustrer cette mécanique. Tous les Espagnols parlent le castillan. Par conséquent, la Constitution proclame le droit et le devoir qu'a chaque Espagnol de l'apprendre et de l'utiliser, tout en garantissant l'usage des autres langages, qui sont placés sur un pied d'égalité. Ainsi, les régions autonomes de Catalogne, du Pays basque et de la Galice, ainsi que celles de Valence et de Majorque, ont une compétence absolue en ce qui concerne le développement de leurs langues, alors que l'Andalousie, par exemple, ne jouit pas de cette faculté, tout simplement parce que dans cette région, on parle le castillan.

Ceci est également valable pour les questions de sécurité, la perception des impôts, les moyens de communications, les projets de reconversion économique, etc.

Par exemple, le Pays basque possède son propre corps de police, formé de plusieurs milliers d'agents et dont la marge d'action est de loin supérieure à celle des Etats fédéraux plus développés. Il lui est également possible de percevoir tous les impôts, sauf ceux concernant le commerce extérieur et les monopoles publics, moyennant quoi, il verse à l'Etat une somme annuelle pour les services non-transférés. Le cas de la Navarre est assez semblable. Et dans le domaine des moyens de communications, il faut mentionner qu'il existe des chaînes de télévision autonomes en Catalogne, en Galice et au Pays basque, ce qui doit être interprété comme un

### Division politico-administrative des régions autonomes

	Superficie en km <sup>2</sup>	Population		Superficie en km <sup>2</sup>	Population
Andalucía	87.268	6.440.985	Comunidad		
Aragón	47.650	1.196.952	Valenciana	23.305	3.646.778
Asturias	10.565	1.129.556	Extremadura	41.602	1.064.468
Baleares	5.014	655.909	Galicia	29.434	2.812.112
Canarias	7.242	1.367.646	Madrid	7.995	4.686.895
Contabcia	5.289	513.115	Murcia	11.317	955.487
Castilla-			Navarra	10.421	509.002
La Mancha	79.230	1.648.587	Pais Vasco	7.261	2.141.808
Castilla-Leon	94.119	2.543.856	La Rioja	5.034	254.349
Cataluña	31.930	5.656.414			

indice du degré de décentralisation dans l'Etat des Régions Autonomes.

Dans un ordre différent, certaines des dix-sept régions autonomes qui forment la nation espagnole ont, juridiquement, la possibilité de s'intégrer à d'autres régions plus vastes si elles le désirent. Par exemple, les communautés cantabriques et de La Rioja peuvent s'unir à la Castille-Leon et la Navarre peut rejoindre le Pays basque.

Les communautés autonomes, qui fort souvent correspondent aux territoires historiques et culturels, et qui englobent des zones économiques traditionnelles, peuvent également mettre sur pied des

projets communs, ce qui, avec l'action équilibrante de l'Etat, contribue à l'harmonisation des intérêts de chaque Région Autonome par rapport au reste de la nation.

#### Trois lois

Trois lois présentent un intérêt particulier dans le processus de consolidation de l'Etat des Régions Autonomes : la LOFCA (Loi Organique de Financement des Communautés Autonomes), qui définit le régime fiscal et répond aux autres questions ayant trait à l'organisation des impôts et des finances de l'Etat ; la LOAPA (Loi Organique d'Harmonisation du Processus d'Autonomie) qui

établit les relations entre les entités autonomes et le Gouvernement de la nation, et la Loi du Fond de Compensation Inter-territorial, qui régleme de façon définitive la manière dont le budget de l'Etat est réparti entre les Communautés, ainsi que que les sommes qui leurs sont assignées pour réduire leurs déséquilibres économiques.

Ces lois, qui ont contribué à l'harmonisation des structures de l'Etat des Régions Autonomes, ne tendent pourtant pas à l'uniformisation ; au contraire, elles garantissent l'exercice d'un auto-gouvernement, à l'aide d'un fonctionnement plus précis et plus efficace de l'ensemble de la ma-

chine de l'Etat. Tout ceci prouve bien que le modèle espagnol de décentralisation politique et administrative a atteint un équilibre propre entre les systèmes fédéraux classiques et la régionalisation administrative, tout en garantissant le dynamisme de la formule en permettant d'éventuels réajustements. On peut donc risquer l'hypothèse que l'Espagne est peut-être un des pays européens qui réunit les conditions les meilleures pour adapter, demain, son infrastructure interne d'Etat à celle d'une Europe fédérale.

Peru Erroteta  
(journaliste basque freelance).

### Connaître le Portugal

## Une démocratie consolidée dotée d'un pouvoir local respecté

Encore jeune puisqu'elle n'a que douze ans, la démocratie portugaise est maintenant tout à fait consolidée. Les institutions fonctionnent régulièrement et jouissent, en général, de la confiance des citoyens. Aux quatre partis politiques qui avaient, jusqu'il y a six mois, dominé la scène politique nationale est venu s'ajouter, à la faveur des dernières élections législatives, un cinquième. La dispersion excessive des voix a rendu problématique la formation de gouvernements solides et stables ce qui explique que, depuis la promulgation de la constitution en 1976, le pays ait déjà connu dix gouvernements et assisté à trois dissolutions anticipées de l'Assemblée de la République. Après la révolution, le pays a tenté une expérience importante qui a donné des résultats très positifs : la création d'un pouvoir local fort et respecté.

#### Douze ans

Après 48 années de régime autocratique, le Por-

tugal a retrouvé, le 25 avril 1974, le chemin de la liberté et de la démocratie avec la „Révolution des œillets”. Deux années plus tard, le pays assistait à la promulgation de la nouvelle constitution de la république et se préparait à entrer définitivement dans la vie démocratique en élisant un président et une assemblée d'où serait issu le gouvernement.

Douze ans ont passé depuis la révolution et le pays possède des institutions démocratiques solides qui fonctionnent bien ; c'est tellement vrai qu'il a su résister à des convulsions de toutes sortes : depuis la mort tragique d'un Premier ministre charismatique à quatre jours d'une élection présidentielle on ne peut plus disputée, jusqu'à trois dissolutions de l'Assemblée de la République et seize gouvernements en douze ans, dont dix après l'approbation de la constitution.

La structure de l'état repose sur un président de la république élu au suffrage universel direct pour cinq ans ; sur un gouvernement

qui, simultanément, émane de l'Assemblée de la République et dépend de la confiance du Président ; sur une assemblée de 250 députés élus tous les quatre ans sur des listes présentées par les partis, ou par des coalitions de partis, dans les 18 circonscriptions électorales du continent (qui correspondent aux districts qui divisent administrativement le pays), dans les deux circonscriptions des Régions autonomes des Açores et de Madère et dans les deux circonscriptions de l'émigration (Europe et reste du Monde) ; et sur les tribunaux.

#### Sémi-présidentiel

Assisté d'un Conseil d'Etat composé de membres dont certains sont élus par l'Assemblée de la République, d'autres désignés par le Président lui-même et dont d'autre encore sont membres en raison des charges qu'ils occupent dans la structure de l'Etat, le Président de la République dispose de pouvoirs qui, pour limités

qu'ils soient, n'en ont pas moins été cause de vives polémiques au cours des dernières années. Avant la révision de la constitution de 1982, le Président de la République a, sans tenir compte de la composition de l'Assemblée de la République, nommé trois gouvernements, de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité, parce qu'il estimait qu'il n'était pas possible, au sein de celle-ci, de faire naître les consensus indispensables à la formation d'exécutifs stables. La polémique soulevée par cette décision a amené une révision de la Loi fondamentale visant à accentuer le caractère sémi-présidentiel du régime et empêcher le Président de la République de prendre des initiatives de ce type. Finalement, il lui reste, en cette matière, le pouvoir de démettre le gouvernement lorsqu'il cesse d'avoir sa confiance politique et de dissoudre, après avis consultatif du Conseil d'Etat, l'Assemblée de la République, ainsi que celui de refuser la nomination du Premier ministre ou du

gouvernement qui lui sont présentés.

Le gouvernement, qui détient l'intégralité du pouvoir exécutif, dépend de l'Assemblée de la République dans la mesure où il ne peut fonctionner que si elle approuve, ou à tout le moins ne rejette pas, son programme. Il peut également être renversé par l'adoption de motions de censure ou par le rejet de motions de confiance.

#### Loi électorale

L'Assemblée de la République, qui détient le pouvoir législatif, dont certaines matières sont réservées à sa compétence exclusive, et à qui il revient de contrôler les actes du gouvernement, se trouve actuellement au centre d'une polémique politique qui a d'ailleurs constitué un des thèmes principaux de la campagne électorale pour la présidence de la République. En cause, la manière dont sont élus les députés et leur degré de responsabilité personnelle devant les électeurs. Le fait que l'assemblée soit l'organe de souveraineté le moins populaire est attribué au fait que les députés ne jouissent d'aucune indépendance par rapport aux partis sur les listes desquels ils sont élus, ce qui a pour effet d'entraîner une dilution de leur responsabilité et un affaiblissement de leurs liens avec l'électorat de leur circonscription.

Encore que, pour certains d'entre eux, il n'y ait pas eu de déclarations formelles à ce propos, la majorité des grands partis portugais semble reconnaître la nécessité de modifier la loi électorale, notamment pour introduire l'élection de la moitié de l'assemblée par scrutin de circonscription uninominal, l'autre moitié étant élue au niveau national.

#### Les partis

Jusqu'aux dernières élections législatives d'octobre 1984, quatre partis dominaient la scène politique portugaise : le Parti



socialiste, affilié à l'Internationale socialiste, qui a évolué dans le sens de la social-démocratie ; le Parti social-démocrate, de tendance libérale ; le Parti communiste, orthodoxe, pro-Moscou et le Centre démocratique social, démocrate-chrétien, membre de l'Union européenne des démocraties chrétiennes. Les dernières élections ont vu naître le Parti renouvateur démocratique qui, comme parti de centre-gauche, se réclame de la social-démocratie et qu'inspire la personnalité du Président de la République sortant, Ramalho Eanes. Malgré l'absence d'idéologie bien définie, le nouveau parti a fait une entrée en scène prometteuse en attirant à lui 18 % de l'électorat et en faisant tomber le Parti socialiste — qui traditionnellement alternait à la première place avec le Parti social-démocrate — à son score électoral le plus bas de son histoire, soit environ 20 %. Si le résultat enregistré par le nouveau parti a été interprété comme l'expression sans équivoque d'un certain mécontentement populaire envers tous les partis existant jusqu'alors, les observateurs ont vu dans la déroute du Parti socialiste une véritable punition

politique infligée par l'électorat à ceux qu'il considérait comme les principaux responsables de la dégradation du niveau de vie.

Outre ces partis, il existe un nombre considérable de petites formations, particulièrement parmi la gauche révolutionnaire, qui ne parviennent pas à obtenir de représentation parlementaire. Le Parti populaire monarchiste, qui disposait d'un groupe parlementaire lorsqu'il faisait partie de l'Alliance démocratique — la coalition qui a dirigé le pays de 1980 à 1983 et qui englobait également le Parti social-démocrate et le Centre démocratique social —, possède actuellement un député, élu sur les listes du Parti socialiste ; ce dernier parti a également fait élire les représentants de l'Union de la gauche démocratique socialiste, petite formation résultant d'une dissidence du PS lui-même. Le MDP/CDE (Mouvement démocratique portugais) dispose d'un groupe parlementaire grâce à l'alliance électorale qu'il a constituée avec le Parti communiste — l'Alliance peuple uni (APU) — sur les listes de laquelle a également été élu l'unique député écologiste du parlement portugais, qui est membre du petit parti

„Les Verts”. Le MDP est un groupement dont l'origine remonte à la période autocratique lorsque, prenant le nom de Commission démocratique électorale (CDE), il mettait à profit les élections et la campagne qui les précédaient pour dénoncer publiquement le régime, sans aucun espoir de faire élire le moindre député et sans que ce soit d'ailleurs son objectif principal.

#### Pouvoirs locaux

Après la révolution de 1974, le Portugal a assisté à une évolution extrêmement importante de sa structure administrative, avec l'émergence d'un pouvoir local fort. Aujourd'hui, ce pouvoir jouit du respect de tous et l'œuvre qu'il a accomplie se traduit par une amélioration appréciable des conditions de vie, tout particulièrement à l'intérieur du pays et dans les régions rurales. Une autre expérience importante a été l'attribution du statut d'autonomie aux archipels des Açores et de Madère qui, avec leur propre gouvernement, décident des voies de leur développement sans sujétion aucune à Lisbonne, sauf en matière de représentation extérieure de l'Etat, de défense et de souveraineté nationales.

Bien que cette question de principe soit déjà inscrite dans la constitution, le Portugal démocratique doit cependant encore faire un gros effort dans un domaine : celui de la régionalisation. L'absence de mise en œuvre d'une réforme aussi importante illustre bien le cercle vicieux des difficultés dans lesquelles vit le pays : on sait bien que la régionalisation est indispensable au développement et à l'amélioration des conditions que connaît l'intérieur du pays, on sait bien que du développement de l'intérieur dépend la prospérité nationale, mais on ne régionalise pas parce qu'il n'y a pas de moyens pour le faire.

Freitas e Silva

# Aides de la Communauté Européenne

Une aide de 414.345.000 FB a été accordée à deux projets belges d'investissements en infrastructure dans le cadre des 5ème et 6ème tranches de concours du FEDER pour l'année 1985. Le premier projet concerne l'aménagement à Charleroi d'un centre pilote de formation à la conception et à la fabrication assistée par ordinateur pour les PME. Cet investissement s'insère dans le programme de reconversion du bassin sidérurgique de Charleroi. L'intervention communautaire s'élève à 9.845.000 FB. Un

**FEDER :**  
Concours octroyés en mio's FB à la Belgique.

	Industrie	Infra- structure	Etudes	Total
1985				
(tranches 1-6)	238,83	845,2	0	1.084,03
1975-1985	1.584,29	4.249,71	87	5.921,01

## Bâteaux de pêche

*Aides dans le cadre du programme de restructuration, modernisation et développement de l'industrie de pêche et de développement de l'aquaculture.*

La Commission a accordé une aide de 1.492 millions de FB pour 378 projets dans différents Etats-membres. Pour la Belgique, 7 projets de construction de vaisseaux (3 à Ostende, 2 à Nieuport, 2 à Zeebruges) et 3 projets de modernisation ont été approuvés, et le concours du FEOGA s'élève à 84.105.495 FB.

## Sidérurgie

*Aides à la réadaptation des travailleurs des industries CE-CA (charbonnages et sidérurgie et mines de fer).*

Le montant de ces aides, qui sont des contributions communautaires au financement de mesures de remplacement, de mise en congé temporaire, de réinstallation et de rééducation professionnelle, s'élevait en 1985 à 411.886.710 FB pour la Belgique et 4.285 personnes en ont bénéficié.

Ainsi, une aide financière a été accordée en faveur de travailleurs touchés par des fermetures ou réductions définitives d'activité dans les entreprises suivantes :

	Nombre de bénéficiaires	Montant de l'aide
<b>Cockerill-Sambre</b>		
Valfil	480	59.000.000 FB
Acierie LD de Seraing	710	78.000.000 FB
Blooming III et train à billettes de Seraing	547	60.000.000 FB
Train de laminoir 4 de Monceau sur Sambre	285	20.000.000 FB
Haut-fourneau 5 et agglomération DL 4 de Seraing	184	21.000.000 FB
<b>S.A. Usines Gustave Boel</b>	24	2.500.000 FB

deuxième investissement cofinancé est localisé à Louvain ; il s'agit de la création du centre interuniversitaire de micro-électronique IMEC. L'aide communautaire de 404,5 mio FB est octroyée sous condition qu'une unité d'IMEC soit créée dans la zone Limbourg Campine pour y assister les entreprises dans le domaine de la micro-électronique. L'aide apportée par le FEDER en faveur des zones belges qui connaissent des problèmes de développement s'élèvera ainsi en 1985 à 1.084 mio FB.

## Recherche

*Aides destinées à financer des projets de recherche relevant du programme „lutte technique contre les nuisances sur les lieux de travail et dans l'environnement des installations sidérurgiques.*

Un contrat de recherche a été conclu avec le Groupement de la Sidérurgie Belge pour un projet de recherche sur la détoxification, par biolessivage, des déchets sidérurgiques chargés de métaux lourds. Le coût total de cette recherche est 10.419.000 FB, dont la Commission paie 60 % ou 6.251.400 FB.

Deux autres contrats de recherche pour un montant total de 220.840 ECU (14,3 millions de FB) ont été signés par la Commission dans le cadre du programme de recherches sociales „Répercussions sur la santé des travailleurs des nuisances professionnelles et contraintes physiques sur les lieux du travail”.

AUTEURS du projet	OBJET de la recherche	DUREE prévue
ASBL CETRA Centre d'Etudes des Problèmes du travail Mons (Dr. Léonard)	Etude et prévention des risques spécifi- ques pour la santé des opérations de soudure en sidérur- gie et cockeries, y compris le cancer bronchopulmonaire	15 mois
Université Catho- lique de Louvain (Pr. Brasseur)	Diagnostic précoce et évolution des af- fections respiratoires chroniques chez les bouilleurs et les sidé- rurgistes	5 ans

## Agriculture et Pêche

*Aides aux projets de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de la pêche.*

La Commission des Communautés européennes a accordé au titre de la deuxième tranche 1985, un concours de FEOGA (section orientation) de 277.386.851 FB à 27 projets belges :

Secteur	Nombre de projets	Concours (FB)
Pêche	3	30.440.913
Céréales	3	11.435.702
Fruits et Légumes	4	28.261.377
Oeufs et volaille	1	3.180.404
Fleurs et plantes	1	6.514.300
Pommes de terre	2	53.924.551
Viande	13	143.629.604

(Suite à la page 20).

# L'Europe du citoyen

## Le marché unique ou le déclin !

L'Europe ne pourra aller de l'avant qu'à la condition de former un seul et unique marché communautaire, ce qui ne sera possible qu'en supprimant, sans tarder, toutes les entraves aux échanges entre les 12. Ainsi s'est exprimé Lord Cockfield, commissaire européen au marché intérieur, qui prenait récemment la parole devant la Confédération britannique de l'industrie — traduisons la Confédération du patronat.

„L'Europe, a poursuivi Lord Cockfield, est un géant, mais un géant qui a les pieds et les poings liés, parce que la Communauté demeure, en fait, divisée en une douzaine de marchés séparés qui ont chacun, dans une large mesure, leurs propres règles”. C'est pourquoi elle continue à perdre du terrain, par rapport aux Etats-Unis et au Japon, en ce qui concerne la production et les nouvelles technologies. Par ailleurs, estime Lord Cockfield, „notre performance dans le domaine de l'emploi est, avec 13 millions de chômeurs, tout simplement lamentable”. La demande en ce qui concerne les biens produits par l'industrie se situe approximativement au tiers de celle que l'on enregistre chez nos deux principaux concurrents. „Comme tout serait différent si les hommes d'affaires et les industriels européens pouvaient opérer sur la base d'un marché unique, débarassé de tout obstacle !” s'est exclamé l'orateur, qui, cherchant le mal à sa racine, a dénoncé en particulier les disparités fiscales à l'intérieur de la Communauté. Il convient donc d'harmoniser les systèmes d'imposition, ce qui ne sera pas facile : Lord Cockfield en convient mais il estime que ces difficultés pourraient être surmontées, à condition d'en avoir la volonté.

„Ainsi, a-t-il remarqué, il est vrai que le système actuel de TVA nécessite divers contrôles aux frontières. Mais cela ne signifie nullement qu'aucun système de TVA ne saurait fonctionner sans contrôles aux frontières !”

L'orateur a de nouveau souligné la volonté de la Commission européenne d'obtenir la création d'un véritable marché unique, déjà exposée dans le Livre blanc de l'année dernière, et il a ironisé : „Il est des gens qui font mine de croire que la Commission vient ainsi d'inventer je ne sais quel théorème extravagant de son propre cru. La vérité est cependant tout à fait différente. Nos propositions correspondent exactement à ce que les chefs d'Etat et de gouvernement n'ont cessé de demander et qu'ils ont confirmé à deux reprises.”

## Films de femmes

Douze femmes européennes réaliseront chacune un film sur une femme qui a joué un rôle particulièrement important — et différent des rôles traditionnels, connu ou inconnu — dans la société de son temps. Pour la Belgique, le projet sera réalisé par Marion Hansel. Pour la Grèce, le Portugal et le Luxembourg, la réalisatrice n'a pas encore été désignée.

Ce projet a commencé à prendre forme lors d'une réunion qui s'est tenue à Bruxelles à l'initiative de la Direction Générale Information, Communication et Culture de la Commission européenne. Un tel projet s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Communauté, pionnier et moteur de l'égalité de chances entre hommes et femmes, et c'est la raison pour laquelle les services d'information de la Commission européenne ont décidé de patronner ce projet, et d'en soutenir la coordination.

Les films — qui seront réalisés entre la fin de 1986 et le début de 1987 — seront produits par des chaînes de télévision, une par pays : chacune aura à sa disposition tous les films de la série, ainsi qu'un film de synthèse.

## „Tokamak”

Les trois grands de la fusion nucléaire ont signé un accord de coo-

pération à Munich. L'Europe, les Etats Unis et le Japon ont décidé d'échanger des informations et des chercheurs, de coopérer dans des programmes et d'organiser des symposiums communs en unissant les possibilités de leurs trois expériences „tokamak”, dont le JET à Culham en Angleterre. Le tokamak est une chambre de fusion spéciale qui, selon l'avis des scientifiques, offre les meilleures chances de produire une réaction de fusion utilisable pour la production d'électricité. Un tel accord signifie que les scientifiques retireront des avantages de leurs découvertes mutuelles en évitant les duplications coûteuses en temps et en ressources.

## Les prêts de la BEI : 320 milliards de FB en 1985

Les prêts de la Banque européenne d'investissement aux pays de la Communauté européenne à 10 ont atteint l'an dernier le total de 290 milliards de FB. A ce chiffre il convient d'ajouter 11,6 milliards de FB accordés à l'Espagne et au Portugal en vue de leur accession à la Communauté, 7,36 milliards de FB pour les pays sud-méditerranéens et 10,45 milliards de FB pour les pays ACP, au titre de la seconde convention de Lomé. Au total donc, 321 milliards de FB, soit 4 % de plus qu'en 1984.

La BEI a, par ailleurs, emprunté nettement plus qu'en 1984 : le total de ces emprunts atteint 254 milliards de FB soit 32 % de plus que l'année précédente. Ces opérations sont destinées à financer des projets mis au point par la Communauté elle-même. La plus grande partie de ces emprunts a été contractée en dollars (pour une contre-valeur de 71,4 milliards de FB). L'ECU vient au second rang, pour une valeur de 32,6 milliards de FB. A signaler que l'ECU a vu ses premières émissions sur les marchés financiers de France, d'Italie et du Japon.

Le principal pays bénéficiaire des prêts de la BEI a été l'Italie avec

quelque 20 milliards de FB, soit près de 46 % du total intra-communautaire. La plus grande partie de cette somme a été consacrée au financement de projet de développement régional — amélioration des télécommunications et des infrastructures de transport — ainsi qu'à des prêts aux petites entreprises, plus particulièrement aux entreprises artisanales des régions pauvres.

Dans les pays ACP ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer liés aux membres de la Communauté, les prêts provenant des ressources propres de la BEI ont atteint 7,5 milliards de FB, contre 3,57 milliards de FB l'année précédente. Plus de la moitié de ces prêts ont été consacrés au développement agricole et industriel. Mais les projets d'utilisation économique de l'énergie, de développement des ressources locales, d'amélioration des réseaux de télécommunication et de communication ont été également parmi les grands bénéficiaires des prêts. Dans de nombreux cas, il s'agit de cofinancements de projets soutenus par d'autres donateurs d'aide, bilatérale ou multilatérale, comme les gouvernements et d'autres institutions financières.

Les capitaux à risque représentent le reliquat de l'aide accordée par BEI aux pays ACP et PTOM.

## Les économies et les énergies renouvelables

Malgré la baisse spectaculaire des cours du pétrole, la recherche scientifique dans le domaine des énergies de substitution (ou énergies „alternatives”, comme on dit en français) demeure d'actualité pour l'industrie et pour les chercheurs d'Europe. C'est ce qu'a souligné récemment M. Nic Mosar, membre de la Commission, en présentant à la presse le dernier rapport sur la politique énergétique de la Communauté.

Au cours de ces dix dernières années, cette politique a patiemment accumulé les succès, puisque la dépendance de la Communauté vis-à-vis du pétrole importé est passée de 60 à 30 pour cent. Cependant, le pétrole est appelé à demeurer la principale source d'énergie de la Communauté, avec environ 50 % de la consommation. „Les événements présents m'incitent à croire que 1986 sera l'année du pétrole”, a déclaré

M. Mosar. La baisse des prix de l'or noir pourrait avoir des effets positifs sur l'économie des pays de la Communauté. Les consommateurs constatent déjà une baisse sensible des prix du carburant à la pompe : „Ils sont heureux à juste titre, a commenté M. Mosar, mais je ne partage pas le point de vue selon lequel il faut laisser les forces du marché agir seules sur le niveau des prix”.

Une des leçons à retenir de ces dix dernières années, tant pour le grand public que pour les hommes politiques, est le fait qu'une utilisation plus rationnelle des ressources énergétiques permet d'éviter les situations de crise. A cet égard, estime M. Mosar, la Communauté a su donner le bon exemple : nous ne consommons actuellement pas plus d'énergie qu'en 1973 et pourtant, depuis cette époque, l'économie européenne a progressé de 25 %. Ce résultat a été obtenu grâce à une meilleure utilisation des ressources disponibles mais aussi grâce à l'entrée en scène des sources d'énergie renouvelables, telle que les énergies éolienne, hydraulique et géothermique. La Commission vient d'approuver une série de projets tendant à développer de telles ressources, projets qui feront l'objet, en mars prochain, d'une discussion préalable.

La Commission, a poursuivi M. Mosar, espère que les pays membres de la Communauté s'engageront à coopérer dans le développement et dans le recours accru aux énergies nouvelles. Celles-ci ont déjà démontré, sur une petite échelle, qu'elles peuvent être bénéfiques pour l'environnement et pour l'économie. En explorant les possibilités de les utiliser, les résultats obtenus au cours de ces dix dernières années pourront être préservés et développés.

## Aide publique pour la recherche

La Commission vient de proposer de nouvelles orientations pour l'attribution de l'aide publique aux projets de recherche et développement. Ces nouvelles règles, annoncées par le Commissaire Sutherland, ont comme objectif d'encourager un climat favorable à l'innovation et à la coopération dans le domaine de la recherche dans la Communauté, tout en garantissant le respect de la

concurrence entre les douze Etats membres. Les aides publiques nationales pourront désormais couvrir la totalité des coûts d'un projet, à condition que cette aide soit attribuée pour le financement d'un nombre de dépenses spécifiques, dont le personnel et les chercheurs, les instruments et l'équipement, l'expertise extérieure et les principaux frais de gestion.

L'éventail des dépenses éligibles est large pour obtenir la plus grande „transparence”, et les aides devront être spécifiées lors de leur notification à la Commission pour approbation. Ce système préserve la neutralité concurrentielle ainsi que les possibilités de planning à long terme et de stratégie à l'échelle communautaire. Les projets dont le budget dépasse 20 millions d'Ecus (environ 900 millions de FB) sont soumis à des conditions spéciales de notification.

## La fusion nucléaire en manque d'argent

Le montant du budget attribué par le Conseil des ministres au programme de fusion nucléaire de la Communauté européenne est insuffisant et pourrait endommager le projet de façon irréversible, conclut la Commission dans l'analyse qu'elle a faite à la demande du Conseil. Celle-ci avait proposé un budget, en 1984, d'un montant de 790 millions d'Ecus (35,25 milliards de FB) pour le programme 1985-89. Ce programme a comme objectif de perfectionner la technique de la production d'énergie nucléaire de fusion, plus propre et moins dangereuse que la fission. Le Conseil avait décidé en mars 85 de réduire la somme proposée d'un montant de 100 millions d'Ecus (environ 4,4 milliards de FB) et la Commission affirme aujourd'hui que ce budget est insuffisant et signifiera l'abandon, l'ajournement ou la fermeture de certains secteurs de recherche, avec des conséquences qui pourraient être irréversibles. L'Europe est à l'avant-garde de la recherche mondiale dans le domaine de la fusion, souligne la Commission, avec les avantages qu'elle peut en tirer au niveau de la compétitivité et des retombées importantes pour les autres secteurs scientifiques et industriels.

Si le programme ne bénéficie pas du financement nécessaire, l'Europe

pourrait perdre cette avance, dans un secteur où elle est réellement unie et qui a même attiré la participation de la Suède et de la Suisse, au bénéfice des Etats Unis et du Japon. Ayant adressé cet avertissement, la Commission promet de préserver le programme de tout changement au cours des deux premières années, en espérant qu'un budget adéquat sera restauré lors de la révision prévue cette année.

## Un programme „anti-désert”

Grâce à la solidarité internationale, la famine en Afrique a été vaincue. Il faut maintenant faire en sorte qu'une telle catastrophe ne puisse plus se reproduire, donc aider les pays les plus touchés par la sécheresse à restaurer leur appareil agricole productif et à limiter les conséquences des fluctuations climatiques.

C'est là l'objectif de deux grands programmes mis au point par la Commission : l'un, dit „Plan de réhabilitation et de relance des pays africains les plus affectés par la sécheresse” est déjà en cours d'exécution; l'autre, qui vise à freiner l'avancée du désert dans les pays du Sahel, a été présenté récemment par M. Natali, commissaire européen au développement.

Lors du sommet de Milan, l'an dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient prié la Commission de proposer des actions susceptibles d'arrêter le déclin des ressources naturelles de ces pays, plus particulièrement les ressources du sol. Epuisée par la sécheresse et par des siècles de production désordonnée, la terre africaine est à la merci du désert qui, chaque année conquiert une superficie grande comme deux fois la Belgique. Dans certains cas, les dommages subis sont irréversibles, d'autant que les terres demeurées cultivables sont soumises à des pressions accrues. Ce qui facilitera plus tard une nouvelle progression du désert ...

Le plan de lutte contre la désertification comprend des mesures visant directement à maîtriser l'érosion des sols et à développer le reboisement, tout en stimulant le recours à des méthodes de culture écologiquement meilleures. Le tout est complété par une politique de la population et de la santé publique vi-

sant à diminuer la pression sur les maigres ressources locales.

Quant au Programme de réhabilitation et de relance, qui se superpose, dans les régions sahéliennes, sur le plan „anti-désert”, il a un double objectif : renforcer la capacité propre des pays concernés de faire face à de nouvelles catastrophes et assurer le redémarrage des économies agricoles sinistrées. Cela implique la détection précoce des situations de famines, l'amélioration des systèmes de distribution de l'aide alimentaire là où elle serait nécessaire, notamment par l'amélioration des voies de communications routières ou ferroviaires. Cela implique aussi la disponibilité en temps voulu des intrants agricoles de base (semences, instruments aratoires, etc.), l'amélioration de l'approvisionnement en eau (puits, irrigation) des méthodes de culture et d'élevage plus performantes.

La Commission européenne dispose, pour la réalisation de ce programme, de 4,46 milliards de FB. Plusieurs pays membres de la Communauté ont en outre annoncé leur intention d'y ajouter leurs propres contributions. C'est le cas de l'Italie (qui a déjà promis 580 millions de FB). La France, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Allemagne fédérale ont également annoncé des apports supplémentaires, dont les montants restent à fixer.

Selon les paroles de M. Natali, commissaire européen au développement, „le problème des ressources naturelles est absolument crucial” et la Communauté a souscrit, en vue de sa solution, „un engagement à long terme”.

## Télécommunications et énergie renouvelable

La Commission a proposé deux programmes d'assistance aux régions les moins prospères de la Communauté, qui devraient être financés par le Fonds européen de Développement régional (FEDER). Le programme STAR permettra de développer l'accès aux services de télécommunications avancées de régions en Grèce, Irlande, Corse, dans le sud de l'Italie et les départements français d'outre-mer. La Commission souligne que les équipements et

les services de télécommunications tendent à être concentrés dans les régions centrales, abandonnant à leur sort les populations plus éloignées ou plus éparpillées. Le programme STAR bénéficierait de 700 millions d'Ecus (31,22 milliards de FB) pour l'achat d'équipement de base et financer des mesures d'encouragement de la demande.

Le programme VALOREN est destiné à rechercher les moyens pour les régions déshéritées d'utiliser au mieux leurs sources locales d'énergie. Un montant total de 355 millions d'Ecus (15,83 milliards de FB) devrait contribuer à l'exploitation de sources renouvelables d'énergies comme l'énergie solaire ou éolienne, et à l'amélioration de l'utilisation de l'énergie par le recyclage et l'isolation entre autres. En plus des régions déjà mentionnées, certaines régions d'Espagne et du Portugal seraient éligibles pour cette aide.

## L'affaire Westland

La Commission a fait de nouvelles déclarations, au sujet de l'affaire Westland, en faveur du consortium européen qui a fait une offre de participation au seul fabricant britannique d'hélicoptères. M. Peter Sutherland, Commissaire chargé de la concurrence, a souligné en s'adressant au Parlement européen à Strasbourg, le désir de la Commission de ne pas intervenir dans la question des offres concurrentes de participation à la compagnie, qui relève des parties concernées elles seules. Cependant, ses déclarations sur la coopération européenne en général constituent une affirmation de soutien sans équivoque du principe qui sous-tend l'offre du consortium européen contre l'offre de la société américaine Sikorsky. „Par principe, toute solution qui permet de se rapprocher de l'objectif de rationaliser notre capacité (à produire des hélicoptères) serait préférable au maintien ou à l'aggravation d'une situation fragmentée dans tout secteur”, a déclaré M. Sutherland en ajoutant : „L'aspect le plus significatif de la controverse actuelle est peut-être qu'elle a réveillé l'attention du public et la conscience politique sur la nécessité d'une politique européenne.”

M. Sutherland a exposé de nouveau le point de vue exprimé antérieurement par le Commissaire à



l'Industrie, M. Narjes, affirmant que les affaires internes d'une société soulevaient tout de même des questions importantes et plus larges de politique industrielle.

## Afrique du Sud

Les responsables ecclésiastiques sud-africains ont rencontré la Commission européenne à Bruxelles la semaine dernière. Le Père S. Mkatschwa, Secrétaire-général de la Conférence des Evêques sud-africains et Daniel Vaughan, du Conseil sud-africain des Eglises, se sont entretenus avec les deux commissaires concernés par les affaires de cette région, M. Cheysson et M. Natali, pour examiner les actions européennes. Les responsables sud-africains ont déclaré qu'ils cherchaient à sensibiliser l'opinion publique européenne sur la situation sous le régime d'apartheid. D'un côté comme de l'autre, on a insisté sur la nécessité de concrétiser rapidement l'engagement de principe que la Communauté a pris d'offrir une aide aux victimes de l'apartheid. Le Conseil des ministres examine pour le moment les moyens de mettre en œuvre cette politique, que les représentants des Eglises voudraient suffisamment flexible pour qu'elle se combine au travail quotidien qu'ils effectuent dans cette région.

## L'Europe de la technologie

L'approbation par la Commission des projets d'accords de coopération scientifique et technique avec la Finlande et la Norvège représente „un pas très important vers une communauté européenne de la technologie". Ces accords prévoient l'échange d'informations sur les politiques et les priorités, le lancement de programmes communs entre ces deux pays et la Communauté ainsi que l'échange de résultats de tels programmes. Un accord similaire a déjà été conclu avec la Suisse et un autre devrait l'être prochainement avec la Suède. Ces décisions, ainsi que les pourparlers qui devraient bientôt être engagés avec l'Autriche, élargiront la coopération communautaire dans le domaine de la recherche à la plupart des Etats membres de l'AELE. La Finlande et la Norvège participent déjà activement aux programmes EURONET (transmission des données) et COST (recherche scientifique).

## La carte verte

Les automobilistes impliqués dans les accidents provoqués par des véhicules immatriculés à l'étranger devraient se méfier des limites du système de la carte verte d'assurance, souligne Lord Cockfield dans sa réponse à la question d'un député européen britannique, Michael Welsh. Ce dernier rapporte le cas d'un automobiliste britannique impliqué dans un accident avec une voiture immatriculée en RFA, et dont le conducteur a présenté une carte verte valide au moment du sinistre. La compagnie d'assurance allemande a toutefois refusé de verser plus que la garantie minimum obligatoire exigée par la loi britannique, c'est à dire la couverture pour blessures à des tiers, car la prime d'assurance n'avait pas été payée. Lord Cockfield explique que le système de la carte verte, dans lequel une compagnie d'assurance délivre un document standard aux conducteurs qui se rendent à l'étranger en vertu d'une convention entre les assureurs européens, ne garantit en dernier ressort que le versement des indemnités minima prévues dans le pays de l'accident. Toute autre couverture doit être basée sur la police d'assurance contractée. Au Royaume-Uni, ce minimum ne couvre pas la responsabilité des dommages matériels aux tiers, que l'automobiliste britannique a donc dû payer lui-même. Toutefois, la directive relative à l'assurance automobile adoptée par le Conseil des ministres étendra l'assurance obligatoire à la responsabilité des dommages matériels causés aux tiers pour fin 1988 au plus tard.

## Transports maritimes

A côté du lancement de l'Année européenne de la sécurité routière, les ministres ont également examiné au cours de leur réunion informelle à la Haye, d'autres aspects de la politique communautaire des transports. Il semble qu'il existe actuellement une volonté d'engager une politique commune des transports maritimes dont l'objectif serait de renforcer la position de la CE dans le monde et de lutter contre le déclin de l'industrie navale. Néanmoins les problèmes d'ouverture du marché du transport dans les Etats membres

restent entier, puisque la Grèce, la France et l'Italie protègent toujours l'accès de leurs eaux territoriales. Les ministres ont également discuté la possibilité, qui doit faire prochainement l'objet d'une proposition de la Commission, de changer le système actuel de licence de transport routier. Cette proposition prévoit le remplacement des licences bilatérales actuelles par une licence valable pour toute la Communauté attribuée à des transports „accrédités" et qui leur permettrait d'effectuer des transports au sein des douze Etats membres. Le Commissaire a également annoncé l'intention de la Commission d'entamer des poursuites si les Ministres ne faisaient pas de progrès sur la question de la politique des transports aériens, dont l'objectif devrait être l'ouverture des liaisons aériennes à la concurrence dès le mois de juin.

## Transports routiers

La Commission vient de faire des propositions de libéralisation importante du marché des transports routiers dans la Communauté. Le système actuel de quotas entre les Etats membres serait ainsi remplacé par une licence valable pour toute la Communauté et qui permettrait au transporteur d'opérer dans toute la Communauté. Selon la Commission, le résultat serait la suppression de toutes les restrictions à la liberté des transports routiers dès 1992, date fixée pour la réalisation du marché interne élargi. Pour le moment, les Etats membres fixent bilatéralement l'importance du trafic qui peut passer entre leurs deux pays. Ces accords sont négociés séparément. L'idée de la Commission est de remplacer ce système par une licence accordée à des transporteurs habilités, qui seraient ainsi libres de transporter les marchandises dans toute la Communauté. Afin d'éliminer totalement les distorsions de concurrence, les règles s'appliquant aux horaires des conducteurs de poids lourds, ainsi qu'au poids des véhicules et aux taxes variant selon les Etats membres, devront être harmonisées.

## Acier sans aides

Les derniers paiements attribués dans le cadre du programme d'aide

**16-17 décembre**

Bruxelles — Conférence intergouvernementale pour la réforme des Traités. En adoptant „l'Acte Unique”, les ministres font quelques pas dans la direction du Parlement.

**18 décembre**

Bruxelles — Pierre Pflimlin, président du Parlement européen signe le budget 1986 de la Communauté.

**19 décembre**

Bruxelles — Conseil Agricole. Accord sur l'interdiction totale de l'usage des hormones dans l'élevage, avec une dérogation provisoire pour le Royaume Uni.

**20 décembre**

Bruxelles — Les „Dix” décident d'introduire un recours auprès de la Cour de justice contre le Parlement, car selon eux, il a adopté un budget 1986 „illégal”.

— Bruxelles — Conseil pêche. Après presque 5 jours de débats, les ministres adoptent pour la première fois les TACS et les quotas 1986 pour les „Douze”.

— Bruxelles — Conseil Culture.

**6 janvier**

Bruxelles — Première réunion de la Commission „élargie” : les commissaires sont désormais 17. Les trois „nouveaux” sont les espagnols Manuel Marin et Abel Matutes, ainsi que le portugais Antonio Cardoso e Cunha.

**8-9 janvier**

La Haye — Réunion informelle des ministres des transports.

**8 janvier**

Bruxelles — La commission institutionnelle du Parlement, tout en criti-

## AIDE- MEMOIRE

quant „l'Acte Unique”, adopte une résolution qui ne bloquera pas le processus de réforme des institutions.

**13 janvier**

Strasbourg — Session plénière du Parlement. Avec l'élargissement de la CE, les députés sont désormais 518, contre 434 auparavant. Le groupe socialiste, avec ses 172 membres, renforce sa position de premier groupe de l'hémicycle.

**16 janvier**

Strasbourg — Le Parlement adopte la résolution de la commission institutionnelle sur l'Acte Unique.

**18 janvier**

Londres — Réunion informelle des ministres des finances et des gouverneurs des Banques centrales des „Cinq” (RFA, France, RU, USA et Japon).

**20 janvier**

Bruxelles — Conseil Eco-Fin. Bruxelles — La Commission signe des conventions pour le développement de l'agriculture dans six pays africains, et adopte une stratégie de lutte contre la désertification en Afrique.

**20-21 janvier**

Bruxelles — Conseil Agricole.

**20-24 janvier**

Japon — Visite officielle du président Delors au Japon.

**21 janvier**

Copenhague — Le Folketing, le parlement danois repousse „l'Acte Unique”.

**27 janvier**

Bruxelles — Conseil des ministres des affaires étrangères. La présidence néerlandaise propose de signer „l'Acte Unique” le 17 février, avant le référendum danois sur LA REFORME INSTITUTIONNELLE — à „ONZE”. Pour ce qui est des relations avec la Lybie, les „Douze”, réunis dans le cadre de la coopération politique, refusent les sanctions économiques, mais condamnent le terrorisme en général.

**27-31 janvier**

Mbabane (Swaziland) — Assemblée paritaire ACP/CEE.

**30 janvier — 1er février**

Pakistan — Visite officielle du commissaire Claude Cheysson.

**31 janvier**

Bruxelles — Le commissaire Willy De Clercq remet à l'ambassadeur de Roumanie la réponse de la Commission à la lettre du Comecon.

**3-4 février**

Lusaka (Zambie) — Première réunion ministérielle pays de la ligne de front/CEE, avec la participation du vice-président Natali.

**4 février**

Bruxelles — Conseil Marché Intérieur.

**5 février**

Bruxelles — La Commission présente les propositions pour les prix agricoles 1986-87 : dans la plupart des cas il s'agit d'un „gel” des prix d'intervention.

de la Communauté à l'industrie sidérurgique ont été effectués. Sur les 1,5 milliards d'Ecus (plus de 67 milliards de FB) versés, plus de la moitié va à la British Steel (898 millions d'Ecus - 40 milliards de FB) et le reste à Sacilor/Usinor en France qui bénéficie de 592 millions d'Ecus (26,4 milliards de FB) et à quatre entreprises allemandes. Le régime d'aides à la sidérurgie de la CE, en place depuis 1980, arrive à son terme et sera remplacé par un système plus restreint qui ne prévoit que l'aide pour la recherche et le développement ainsi que la protection de l'environnement. L'objectif de l'ancien programme était de restructurer l'industrie pour ramener la capacité de production dans les limites des besoins du marché actuel et fu-

tur. Pendant cette période la capacité a été réduite de 31 millions de tonnes au prix d'aides d'un montant d'environ 37 milliards d'Ecus (1650 milliards de FB). La Commission affirme maintenant qu'après cette restructuration, l'industrie sidérurgique est en mesure de se débrouiller seule. Cette opération s'est toutefois soldée par la perte de quelques 37 % des emplois qui existaient en 1980, ou en total de 250 000 emplois environ.

### Trop de viande bovine

La Commission a approuvé un plan d'écoulement de quantités im-

portantes de stocks communautaires de viande bovine. Sur les quelques 730.000 tonnes actuellement stockées, 215 000 tonnes seraient mises en vente. Le plan prévoit une réduction des prix d'environ 15 %, améliorant ainsi les chances d'écouler une partie des surplus sur les marchés extra-communautaires. En septembre et novembre derniers, une opération spéciale d'exportation avait réduit les prix de 20 %, permettant ainsi l'écoulement de 110.000 tonnes. Cette fois-ci l'opération ne prévoit pas de vente spécifique à des clients spécifiques, et devrait donc se solder par la vente de quantités plus importantes.

\*\*

## Planter un arbre

Le reboisement pourrait contribuer à la réduction des excédents agricoles et à l'amélioration de la balance commerciale de la Communauté, souligne un document publié par la Commission. Les agriculteurs à la recherche de cultures de remplacement des récoltes qui n'ont plus de marché dans la CE pourraient penser à planter des arbres, notamment dans les régions agricoles plus pauvres. L'augmentation de la production du bois réduirait aussi les importations, qui coûtent actuellement à la Communauté environ 17 milliards d'Ecus (760 milliards de FB) par an.

La production européenne pourrait alors satisfaire la demande des industries du papier et du meuble, deux secteurs exportateurs. Un autre avantage serait les conséquences sur l'environnement, remplaçant les forêts endommagées ou menacées par les pluies acides, ainsi que les nouvelles possibilités pour l'industrie des loisirs. Actuellement un cinquième du territoire de la CE est couvert par les forêts, mais il y a encore de la place pour une extension comme pour une amélioration de la productivité des forêts.

## Les industriels ont plus de confiance

Les industriels montrent un regain de confiance dans l'amélioration de l'économie, en indiquant leurs intentions d'accroître leur main d'œuvre. Ce sont les résultats d'une enquête récente de „Economie européenne” qui le montrent. Cette enquête analyse l'attitude des industriels face aux perspectives d'emploi, en exprimant les chiffres nationaux en pourcentage négatifs si les intentions montrent que des emplois seront perdus ou en pourcentages positifs si les possibilités d'embauche augmentent. Les Etats membres sont divisés en trois groupes. On trouve les Pays-Bas (+8), l'Irlande (+7), l'Allemagne (+1) et le Danemark (le chiffre 0 est ici interprété comme positif) dans le groupe où les perspectives sont positives. La tendance est stable pour le Royaume Uni, la Belgique, la Grèce et le Luxembourg.

La France et l'Italie montrent des perspectives de diminution d'emploi avec un résultat de - 45. La moyenne communautaire est de - 15, c'est à dire une légère amélioration par rapport à juillet dernier. La construction mécanique (+ 4) et les industries de précision (+ 7) ont les perspectives les plus encourageantes parmi les secteurs examinés.

## Pour une marque commerciale européenne

En 1980, la Commission avait présenté une proposition de directive instituant de véritables marques commerciales communautaires, c'est-à-dire valables dans l'ensemble de la Communauté et répondant aux mêmes critères. Cette proposition attend toujours que nos ministres daignent s'y intéresser. La Commission, cependant, n'a pas attendu cet instant pour présenter de nouvelles propositions mettant à jour celles qui existent.

La Commission estime que la marque communautaire serait bénéfique pour tous les échanges commerciaux et qu'elle comporterait maints avantages pour les consommateurs. La législation envisagée permettrait donc le dépôt des marques pour l'ensemble des pays de la Communauté, étant entendu que les législations nationales auraient été harmonisées. Tout produit déjà commercialisé dans au moins deux pays membres n'aurait plus besoin, pour être protégé par la loi, de faire l'objet de nouvelles déclarations.

Précisons que, parmi les priorités définies par la Commission dans son Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur, la „marque européenne” figurait en bonne place.

## Offensive européenne contre le cancer

Conformément au vœu exprimé par les chefs d'Etat et de gouvernement des 10, lors du sommet de Milan, en juin 1985, la Commission européenne vient de présenter un projet d'action quinquennal pour la prévention du cancer.

Ce programme, doté de 287 millions de FB serait concentré sur les aspects suivants : régime alimentaire, tabagisme, amélioration des techniques et des ressources pour la détection des cancers spécifiquement féminins (sein et utérus), éducation sanitaire et coopération dans la collecte de l'information.

L'un des experts consultés par la Commission, le professeur Veronesi, souligne que l'Europe a un rôle prépondérant à jouer dans la lutte mondiale contre le cancer ou plutôt contre les cancers car il s'agit bien d'un groupe de maladies et non d'une seule maladie. L'augmentation des décès dont ils sont la cause rend plus impérieuse encore la recherche de solutions médicales ou extra-médicales. C'est ainsi qu'une meilleure diffusion de l'information permettrait au grand public de connaître l'existence des nouvelles techniques de diagnostic et des nouveaux traitements. Pour optimiser l'utilisation des ressources financières et pour éviter la duplication de l'effort de recherche, le programme de la Communauté pourrait être coordonné avec les projets de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Agence internationale de recherche anti-cancéreuse.

„Dans certains domaines, estime le professeur Veronesi, de nouvelles découvertes ont ouvert de nouveaux horizons”. Le projet de recherche proposé par la Commission pourrait bien amener de telles découvertes, susceptibles de conduire à la solution définitive du problème. Par ailleurs, une action concertée au niveau européen serait nécessaire dans des domaines comme la publicité pour les marques de cigarettes, la recherche pharmaceutique, la commercialisation des médicaments, la protection contre les risques de cancers „professionnels”. Dans tous ces domaines, une harmonisation s'impose. Autre secteur important d'étude : l'épidémiologie, plus précisément la collecte et l'étude de statistiques sur les effets du cancer, en vue de déterminer les tendances de la maladie. A ce niveau-là également, une coopération à l'échelle de l'Europe serait indispensable.

Enfin, il conviendrait d'informer largement le grand public sur les cancers liées à certaines habitudes : „Dans la moitié des cas, le cancer pourrait être évité grâce à un mode de vie approprié” estime le professeur Veronesi.

## Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Le Public Européen et l'Ecu (The European Omnibus Survey, novembre 1985), également en anglais.
- Femmes d'Europe (bimestriel, n° 42, 15 septembre/15 novembre 1985).
- Femmes et musique (supplément n° 22 à Femmes d'Europe).
- La politique agricole commune de l'Europe (Le dossier de l'Europe 2/86, janvier 1986).
- Les programmes intégrés méditerranéens (Le dossier de l'Europe 1/86, janvier 1986).
- Le budget de la Communauté européennes (Documentation européenne, 1/1986).
- Le Courrier ACP-CE (bimestriel, n° 95, janvier-février 1986), également en anglais.
- Un avenir pour l'agriculture européenne, Les orientations de la Commission (Notes rapides de l'Europe Verte n° 34).
- Politique énergétique et tendances dans la Communauté européenne (Energie en Europe n° 3, décembre 1985), également en anglais et en allemand.

### EN VENTE

- Le traité d'Union européenne — Commentaire du projet adopté par le Parlement européen — Fr. Capotorti, M. Hilf, Fr. Jacobs, J.-P. Jacqué (Editions de l'Université de Bruxelles), 1.160 FB.
- La Politique Communautaire de la Recherche et de la Technologie : ses développements jusqu'en 1984 (Préface du Dr. Karl-Heinz Narjes, Vice-président de la Commission des CE, EUR 10 000, Commission des Communautés européennes, 1985, XI, 257 p.), 500 FB, TVA exclue.
- Politique Economique (Quy Quaden, Collection Economie 2000, Editions Labor, 258 p.), 595 FB.
- Making Sense of Europe (Christopher Tugendhat, Viking, Penguin Books Ltd, 1986) 936 FB.

## Agenda

27.2 : Hoger Rijksinstituut voor Toneel en Cultuurspreiding — Bruxelles ; 28.2 : Institut de l'Enfant Jésus — Bruxelles ; 3.3 : Katholieke Vereniging van Landelijke Vrouwen — Tessengerlo ; 4.3 : Institut Provincial d'Enseignement Technique — Nivelles ; 4.3 : Hoger Technisch Instituut Heilig Hart — Heverlee ; 5.3 : Isalt — Bruxelles ; 6.3 : Journée d'études Institut de Droit du Travail — KUL ; 7.3 : Institut Don Bosco — Verviers ; 10.3 : Provinciaal Hoger Instituut voor Toegepaste Communicatie — Anvers ; 11.3 : R.T.T. — Bruxelles ; 12.3 : Comité de direction AEDE ; 13.3 : Institut d'Etudes Européennes — ULB ; 19.3 : Faculté des Sciences Agronomiques — Louvain-la-Neuve ; 25.3 : Vie Féminine — Etterbeek ; 15.4 : Academie Derde Leeftijd — Bruxelles ; 17.4 : Athénée Royal Uccle 2 ; 21.4 : Institut Provincial d'Enseignement Secondaire — Wareme ; 24.4 : Technisch Instituut Immaculata — Ypres ; 24.4 : Journée d'études pour les facultés d'Economie des universités de Leuven et Gent ; 28.4 : Institut Libre Marie-Haps — Bruxelles.

## Les Femmes

La Maison de l'Europe de Bruxelles a organisé au centre Borschette à Bruxelles le 10 janvier 1986 un séminaire avec comme thème „l'Europe un défi et une chance pour les femmes”. Le Bureau d'Information pour la Belgique de la Commission des CE et le Bureau d'Information du Parlement Européen ont coopéré à cette initiative.

Les travaux de la journée d'étude ont retracé le chemin parcouru par les femmes en Europe depuis l'article 119 du Traité de Rome. Un rapport de synthèse peut être obtenu auprès de Mme Fanny Fuks, p/a Maison de l'Europe, 11, rue d'Egmont, 1050 Bruxelles.

(Suite de la page 13).

### Sud-Est de la Belgique

Aides dans le cadre du programme de développement intégré dans les zones défavorisées de la Belgique.

Ce programme permet d'analyser les problèmes au niveau des exploitations, de développer des centres d'expérimentation pour de nouvelles productions, des techniques agricoles et de méthodes de gestion en agriculture et d'améliorer l'infrastructure agricole.

Un second concours (FEOGA orientation) de 2.129.547 FB a été octroyé par la Commission au Centre d'économie rurale (Marloie) pour une action dans les zones défavorisées du Sud-Est de la Belgique.

### Aides de réadaptation à l'industrie sidérurgique (CECA)

Trois entreprises sidérurgiques belges bénéficient d'une aide financière octroyée par la Commission pour les différentes mesures de réadaptation en fonction de 2.055 travailleurs pour un montant total de 177,5 millions de FB. Ces travailleurs sont affectés par les fermetures ou réductions d'activité définitives des entreprises.

Usine	Bénéficiaires	Aides (FB)
S.A. Cockerill-Sambre	1.751	134.582.000
Laminoirs d'Anvers	207	29.895.000
Usines Henricot	97	13.023.000
<b>Total</b>	<b>2.055</b>	<b>177.500.000</b>

Les changements profonds des conditions d'écoulement de la production sidérurgique; les adaptations de la production au volume d'écoulement pour éviter la surproduction justifient l'éligibilité aux aides de réadaptation. La fermeture peut ainsi être la suite du programme de restructuration de la sidérurgie belge, de la mise en service d'outils plus performants et adaptés aux volumes de production à écouler ou de la vétusté de l'installation.

### Aide régionale

En 1985, la Belgique a bénéficié d'un concours de 1.084 millions de FB pour 17 projets : 2 projets individuels d'investissement et 15 projets d'infrastructure.

Dans le cadre des 3ème et 4ème tranches de concours du FEDER pour 1985, la Communauté finance un total de 90.082.500 FB au bénéfice de deux investissements en infrastructure en Flandre.

Projet	Concours FEDER
Création d'un centre d'entreprises et de services à Hasselt (dispositions pour 3 ans)	12.100.000 FB
Première phase de l'extension du centre touristique „De Halve Maan” à Diest en un centre polyvalent de sports nautiques (plus de 200 ha).	77.782.500 FB